

EHPAD de Puget-Théniers

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

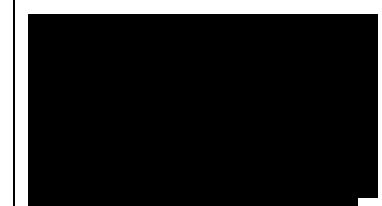
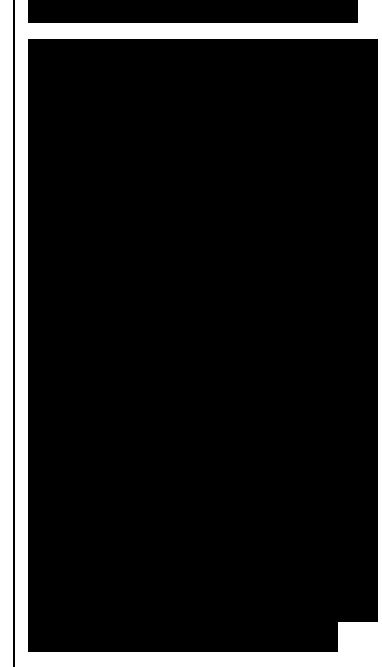
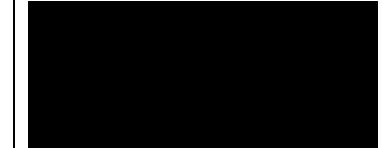
Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions

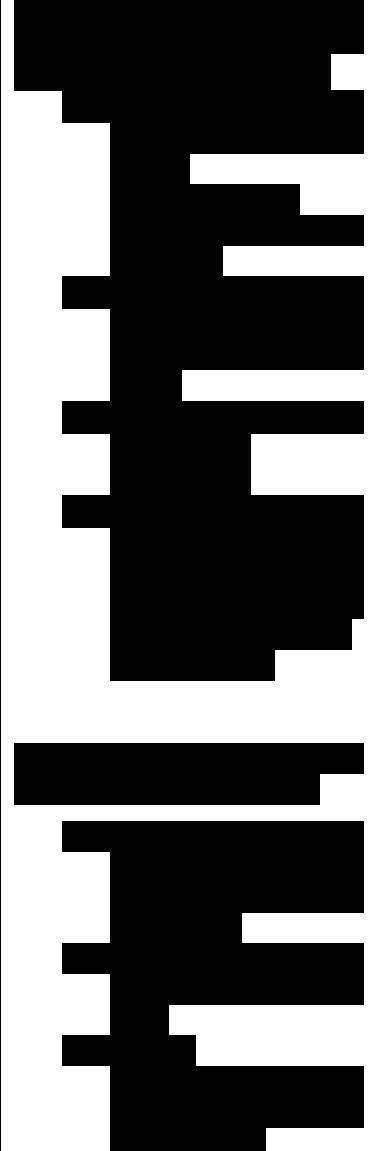
Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	[REDACTED]	Maintien / levée / modification de la mesure	[REDACTED]	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
------------	---------	----------------------	--	------------	--	------------	---

1	<p>Sécuriser la fonction soignante en mettant en place un dispositif de veille et de suivi de l'absentéisme et du turn-over, en analysant leurs causes et en élaborant un plan d'actions correctives. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (amplitude ; temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.</p>	<p>Ecarts n°11, 13</p>	<p>6 mois</p>	   	<p>Levée de la mesure La mission prend acte des démarches et des engagements de l'établissement. Elle note le caractère conjoncturel de l'absentéisme des IDE.</p>		
---	--	----------------------------	---------------	--	---	--	--

Injonction	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois

Prescriptions

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
1	Poursuivre les démarches actives de recrutement d'un MEDEC pouvant intervenir sur site, la coordination à distance ne permettant pas de réaliser l'ensemble des missions prévues à l'article D312-158 du code de l'action sociale et des familles.	Ecart n°5	6 mois	[REDACTED]	<p>Maintien de la mesure</p> <p>La mission prend acte des démarches et des engagements de l'établissement.</p> <p>Faire un point de situation au terme du délai.</p>	[REDACTED]	[REDACTED]

2	Modifier la convention de télécoordination pour inclure soit le temps d'intervention du médecin coordonnateur à distance soit la liste des missions qu'il est en capacité d'assurer au titre de l'article D312-158 du CASF et les modalités opératoires de leur réalisation.	Ecart n°6	3 mois		Levée de la mesure

A 16x16 grid of black and white pixels. The black pixels are arranged in a pattern that suggests a stylized, blocky character or object, possibly a robot or a vehicle, positioned in the center-right area of the grid. The white pixels form the background and some structural elements. The entire image is framed by a thick black border.

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
3	Rédiger le projet d'établissement en associant les professionnels à son élaboration et le transmettre aux autorités administratives compétentes.	Ecart n°7	6 mois		<p>Maintien de la mesure</p> <p>La mission prend acte des démarches et des engagements de l'établissement.</p> <p>Transmettre le PE à jour, lorsque celui-ci sera formalisé.</p>		

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
4	Réorganiser les temps de travail, afin qu'il y ait des temps de transmission, et une continuité de prise en charge et de surveillance. Favoriser les pauses en quinconce, les débuts et fins de journée différés.	Ecart n°14	3 mois		<p>Maintien de la mesure</p> <p>A l'analyse des plannings, il apparaît une absence de chevauchement des temps de travail le soir, entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit.</p> <p>D'autre part, les temps de pause n'ont pas été fournis (cf. rapport page 13)</p>		

Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	[REDACTED]	Maintien / levée / modification de la mesure	[REDACTED]	Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
-----------------	---------	----------------------	--	------------	--	------------	---

1	<p>Inscrire la question de l'accueil de personnes âgées dépendantes avec troubles psychiques avec la délégation départementale et le CD, les unités de taille adaptée permettant d'éviter la sur-stimulation entre des résidents trop nombreux, de favoriser l'individualisation de la prise en charge et de créer du lien entre les résidents et avec le personnel.</p>	<p>Remarque n°1</p>	<p>Dans le cadre du dialogue CPOM</p>	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>	<p>Levée de la mesure</p> <p>La mission prend acte de l'absence de secteur fermé.</p> <p>Maintenir la réflexion sur la construction de nouveaux services avec la DDARS 06 et le CD 06.</p>	
---	--	---------------------	---------------------------------------	---	---	--

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
2	Justifier la différence de 7 places entre la capacité autorisée et la capacité installée.	Remarque n°2	A réception des mesures administratives		Levée de la mesure		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
3	Transmettre un organigramme dédié à l'EHPAD, daté et à jour, mentionnant les liens hiérarchiques et fonctionnels et toutes les catégories de personnel.	Remarque n°3	A réception des mesures administratives		Levée de la mesure		
4	Transmettre le nombre d'ETP de la directrice déléguée et de la directrice adjointe, dédiés à l'EHPAD.	Remarque n°4	A réception des mesures administratives		Levée de la mesure Les délégations de signature stipulent bien les deux établissements par extrait. Cependant les arrêtés d'affectation disposent encore de tous les autres établissements in extenso du groupe hospitalier Sophia Antipolis Vallée du Var .		
5	Préciser dans les procédures de traitement et de déclaration des événements indésirables, la possibilité de déclarer les événements indésirables de manière anonyme.	Remarque n°8	1 mois		Levée de la mesure		

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure		Maintien / levée / modification de la mesure à 6 mois
6	Préciser dans la procédure de déclaration des événements indésirables les coordonnées des autorités auxquelles la déclaration doit être transmise. Inclure également celles du Conseil départemental des Alpes Maritimes.	Remarque n°9	1 mois		Levée de la mesure		
7	Faire évoluer le RAMA pour que ce document permette à l'établissement de suivre les modalités de la prise en charge des soins et de l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents en insérant les items descriptifs nécessaires au sujet des chutes et des escarres.	Remarque n°10	RAMA 2024		Maintien de la mesure		
8	Transmettre les effectifs cible pour l'EHPAD.	Remarque n°12	A réception des mesures administratives		Levée de la mesure		